

## **Indulgence plénière dans le diocèse d'Avignon**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 19 septembre 2013

Mgr **Jean-Pierre Cattenoz** a écrit à ses prêtres à propos du passage des reliques des parents de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus dans son diocèse :



**Jean-Pierre Cattenoz**  
Archevêque d'Avignon

Avignon, le 19 septembre 2013

**Pour la visite des reliques**  
**Des Bienheureux Louis et Zélie Martin**

Cher Père,

La venue des reliques des bienheureux Louis et Zélie Martin constitue une grande grâce pour notre diocèse, l'occasion pour nous de demander au Seigneur de veiller sur toutes nos familles. Dix paroisses et communautés religieuses accueilleront les reliques, et ainsi les chrétiens pourront venir nombreux vénérer les parents de Sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

J'autorise bien volontiers les prêtres qui le souhaiteront à célébrer la Sainte Messe avec les oraisons et les lectures propres, et à dire l'Office avec les textes propres de la fête des bienheureux (cf. les deux pièces jointes).

En outre, par décret de la Sacrée Pénitencerie Apostolique en date du 10 septembre 2013, le Souverain Pontife accorde la Bénédiction Apostolique avec Indulgence Plénière à tous les fidèles qui participeront, par eux-mêmes ou par les moyens audiovisuels, à la célébration du Saint Sacrifice Eucharistique en l'honneur des Bienheureux, s'ils remplissent les conditions posées pour la recevoir, c'est-à-dire la Confession Sacramentelle, la Sainte Communion et une Prière aux intentions du Saint Père.

Je vous assure, cher Père, de ma prière à toutes vos intentions dans la puissance de l'Esprit Saint.

*+ Jean-Pierre Cattenoz*

